

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CL192

présenté par

Mme Bechtel, M. Assaf et Mme Chapdelaine

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 10, après la première occurrence des mots : « d'une », insérer les mots : « procédure d' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion selon laquelle l'étranger « fait l'objet d'une extradition » ne semble pas parfaitement claire. Il semble s'agir du cas dans lequel l'étranger fait l'objet d'une procédure d'extradition en cours et non d'une simple demande d'extradition. Ce point est donc à préciser. Par ailleurs, la question se pose de savoir si le texte entend permettre une extradition vers le pays d'origine qui, compte tenu du contrôle traditionnel du juge de l'extradition, ne devrait pas être possible lorsque l'étranger demande l'asile. Cette dernière précision devrait être clarifiée par les débats parlementaires.